

**Question Ecrite de Mr PAPADATO
du Groupe Europe Ecologie Les Verts**

Affichage Libre

Question Ecrite de Mr PAPADATO du Groupe Europe Ecologie Les Verts

Concernant l'affichage libre

Les élections sont l'occasion pour les militants des partis de constater la difficulté d'afficher en ville.

En effet même si la ville de Bordeaux respecte la loi en matière de nombre de panneaux par habitant, ceux-ci restent trop peu nombreux.

Mal placés, peu visibles, recouverts le plus souvent par des sociétés de spectacle, les partis politiques peinent à trouver des lieux pour afficher. La pénurie de panneaux entraîne malheureusement des « dérapages » qui pourraient être évités avec une augmentation de ces panneaux.

De la même manière, les nombreuses associations présentes sur Bordeaux se plaignent tout au long de l'année de la difficulté pour faire connaître leurs activités et pointent du doigt l'insuffisance de ces lieux d'affichage.

Aussi nous souhaiterions que le dispositif soit revu afin de permettre une plus large expression sur notre ville :

- en faisant respecter par les professionnels du spectacle, la règle de l'affichage sur seulement un panneau sur deux (comme il était prévu à l'origine).
- En installant deux panneaux par place (sur le principe : « une place, un banc,...et deux panneaux »)
- En revoyant la carte de répartition sur le territoire communal. Il existe encore de nombreux points où un seul panneau existe.
- Enfin en faisant en sorte que ces panneaux soient visibles et non placés à des endroits incongrus comme c'est parfois le cas (arrière de l'église St Pierre par exemple...)

Une grande métropole se doit de favoriser l'expression de sa vie associative, culturelle ou politique. L'affichage libre participe à cette richesse.

Nous souhaiterions donc que vos services répondent à cette attente en revoyant le dispositif.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, les élections sont l'occasion souvent pour les militants des partis de constater la difficulté d'afficher en ville.

En effet, même si la Ville de Bordeaux respecte la loi en matière de nombre de panneaux par habitant, ceux-ci restent trop peu nombreux.

Mal placés, peu visibles, recouverts le plus souvent par des sociétés de spectacle, les partis politiques peinent à trouver des lieux pour afficher. La pénurie de panneaux entraîne malheureusement des « dérapages » qui pourraient être évités avec une augmentation de ces panneaux.

De la même manière, les nombreuses associations présentes sur Bordeaux se plaignent tout au long de l'année de la difficulté pour faire connaître leurs activités et pointent du doigt l'insuffisance de ces lieux d'affichage.

Aussi nous souhaiterions que le dispositif soit revu afin de permettre une plus large expression sur notre ville :

En faisant respecter par les professionnels du spectacle la règle de l'affichage sur seulement un panneau sur deux, comme il était prévu à l'origine.

En installant deux panneaux par place sur le principe que vous aviez initié, Monsieur le Maire, une place, un banc... et on rajouterait deux panneaux.

En revoyant la carte de répartition sur le territoire communal. Il existe encore de nombreux points où un seul panneau existe.

Enfin en faisant en sorte que ces panneaux soient visibles et non placés à des endroits incongrus comme c'est parfois le cas (arrière de l'église Saint Pierre par exemple).

Une grande métropole se doit de favoriser l'expression de sa vie associative, culturelle ou politique. L'affichage libre participe à cette richesse.

Nous souhaiterions donc que vos services répondent à cette attente en revoyant le dispositif.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. Jean-Louis DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

L'affichage libre est comme vous le savez régi par le Code de l'Environnement. Le nombre de mètres carrés minimum de panneaux d'affichage libre est ainsi défini selon la taille de la commune, et pour Bordeaux il est de 130 m².

La Ville de Bordeaux respecte la loi et dépasse même ce seuil minimum, puisque fin 2011 la Ville mettait 210 m² à disposition pour l'affichage libre. 5 à 10 m² supplémentaires sont prévus en 2012.

Les communes sont tenues d'informer les citoyens des emplacements d'expression libre disponibles sur le territoire, ce que nous faisons régulièrement. Par ailleurs, tout un chacun peut trouver sur le site « Bordeaux.fr » l'ensemble des emplacements des panneaux installés sur le territoire communal.

Notre progression est constante : 135 m² en 2007, 176 m² en 2008, 190 m² en 2009, et 204 m² en 2010, soit une offre de surface en progression de 70% sur 5 ans.

Les panneaux ont été implantés dans un but de grande visibilité partout où l'affichage sauvage était manifeste. Le résultat immédiat a été la baisse de cet affichage sauvage, même derrière l'église Saint Pierre que vous citez, site qui est très utilisé.

La Ville a l'intention d'accroître encore cette surface et en particulier le nombre de panneaux sur les lieux où il n'y en a qu'un. La répartition par quartier a été faite en fonction de l'importance de ceux-ci.

Notre commune au travers de ces équipements qui font l'objet d'une inscription budgétaire annuelle systématique, marque ainsi sa volonté d'offrir ce moyen d'expression au plus grand nombre.

Malheureusement, il faut le reconnaître, un nombre important de ces panneaux sont utilisés par les annonceurs de spectacles ou de manifestations plus ou moins commerciales et il est très difficile, de fait, de lutter contre ce phénomène, malgré une application stricte de la réglementation. Nous facturons assez régulièrement.

Dans ce contexte nous examinons l'opportunité d'une spécialisation des panneaux en les identifiant par catégorie, telle que l'affichage associatif, ou l'expression libre.

M. LE MAIRE. -

Merci.

L'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 18 h 30)